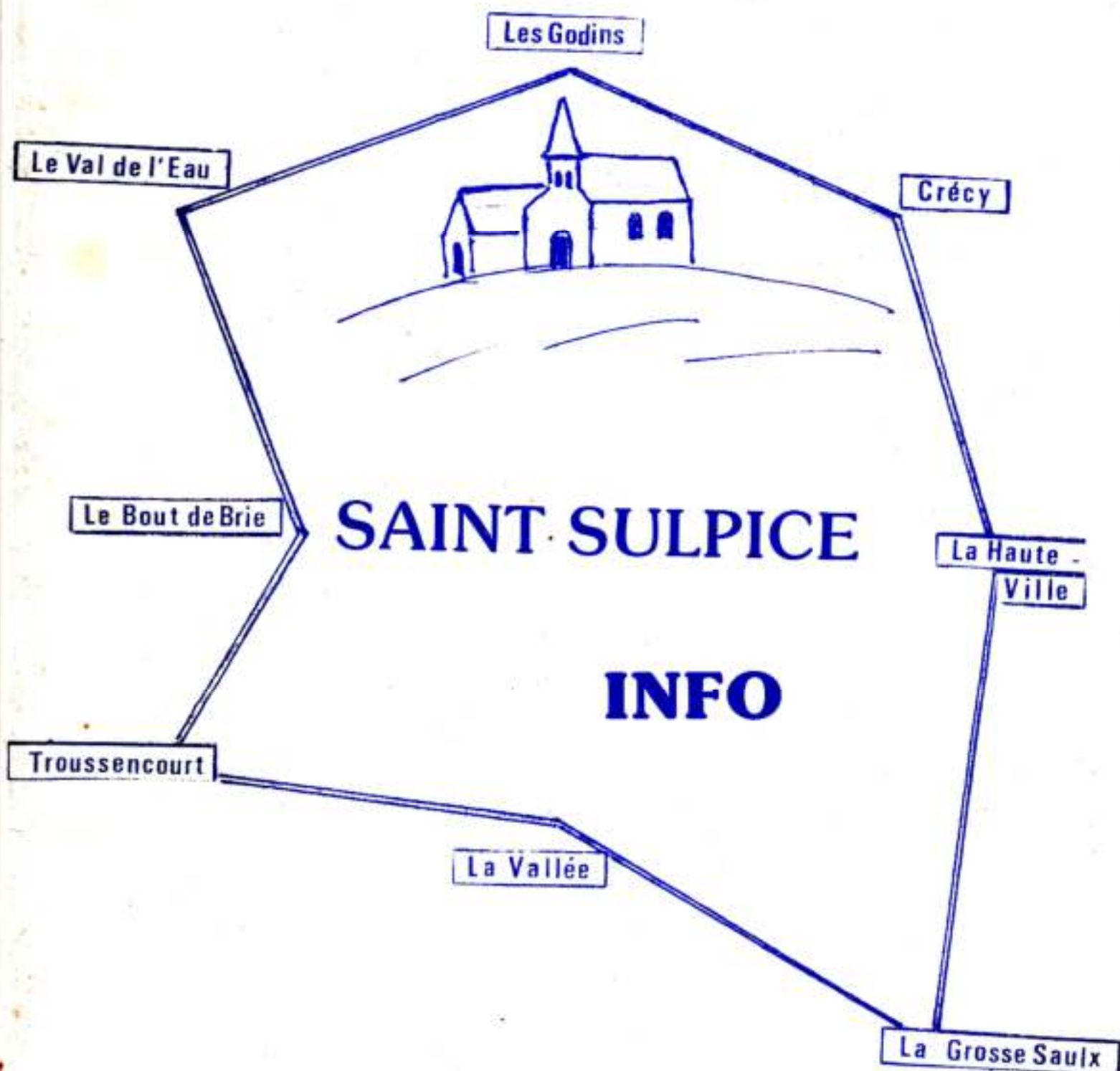


BULLETIN MUNICIPAL



Copie conforme
à l'original



1- JUIN 1990

Comme vous l'avez constaté, le recensement général de la population s'est déroulé en Mars 90 .

Il ressort qu'actuellement, la population communale a augmenté de 30% , depuis le précédent recensement .

Nous avoisinons les 925 personnes . Les chiffres ne sont pas définitifs, L'INSEE procède aux vérifications et aux réintégrations des personnes n'étant pas présentes durant la période du recensement .

Cette augmentation, n'est pas sans avoir quelques répercussions sur le " bien vivre " à St SULPICE .

Nous sommes assaillis , les adjoints , le secrétariat et moi même, de coups de téléphone, d'administrés qui se plaignent, qui d'un voisin bruyant, qui d'enfants qui jouent en commettant des dégradations, qui d'un chien aboyant de manière excessive et la liste est longue

Certes mon rôle est de faire régner l'ordre sur le territoire communal, mais ce n'est pas chose aisée.

Il serait grand temps que chacun se prenne en charge, un peu de civisme, d'amabilité de patience, et je crois que tout le monde y trouverait son compte

Dans chaque canton, un conciliateur est nommé pour régler à l'amiable, tous ces petits problèmes.

Malheureusement, le canton de Noailles n'est pas encore pourvu de titulaire, et le Tribunal recherche un volontaire . Il s'agit d'un emploi non rémunéré, seuls les frais de déplacements sont remboursés .

Toute personne disponible, de bonne moralité, peut poser sa candidature au Tribunal de Grande Instance de Beauvais .

Je pense qu'un tel poste conviendrait plutôt à une personne retraitée .

Chers administrés, j'espère que vous ferez en sorte d'observer les recommandations précitées .

Maurice BRETON

DERNIERE MINUTE

IL N'Y A PAS QU'A St SULPICE ...

Je reçois aujourd'hui, une lettre du Maire de MORTEFONTAINE en THELLE, m'adressant une copie de lettre au Commissaire de la République de l'Oise, dans laquelle il attire l'attention du représentant de l'état sur la recrudescence des cambriolages, vols de voitures, agressions physiques, actes de vandalisme, etc...

Après rencontre avec le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noailles, il s'avère que les gendarmes, en nombre insuffisant, ne peuvent assurer effectivement leur mission auprès des 21 communes du Canton . Mon collègue me propose une réunion de concertation de tous les Maires du Canton, pour agir ensemble auprès des autorités départementales . Il va sans dire, que j'approuve et que j'adhère avec empressement, à cette initiative, qui est révélateur d'un malaise général

ETAT CIVIL

MARIAGES

BIECHY Emmanuel Jean et BOQUEREL Sylvie Nathalie Hélène le 5 Mai

DECES

<u>BONNET</u> Marcelle Armeline veuve ROUSSEL	décédée le 8 Janvier
<u>DETURMENYES</u> Céline	" 15 Février
<u>GORE</u> Alcide Gustave Jules	" 11 Mai
<u>PAUCHET</u> Rosilla veuve HODENCQ	" 27 Février

TRANSCRIPTION DE DECES

<u>DOUBLET</u> Odette Esther Zélina veuve FOUACHE	" 2 Février à Beauvais
---	------------------------

MENTIONS DE NAISSANCE

BOULLIN July Tiffany Laurence	née le 30 Mai à La Garenne Colombes 92
DELAVACQUERIE Tony Marius Ferdinand	né le 24 Mai à L'Isle Adam 95
FERRET Romain	né le 6 Avril à Asnières sur Seine 92
GIRARD Mathieu André Maurice	né le 9 Février à Beauvais 60
TEXIER Vincent	né le 31 Mars à Ermont 95
VASSEUR Stéphanie	née le 10 Mars à Beauvais 60

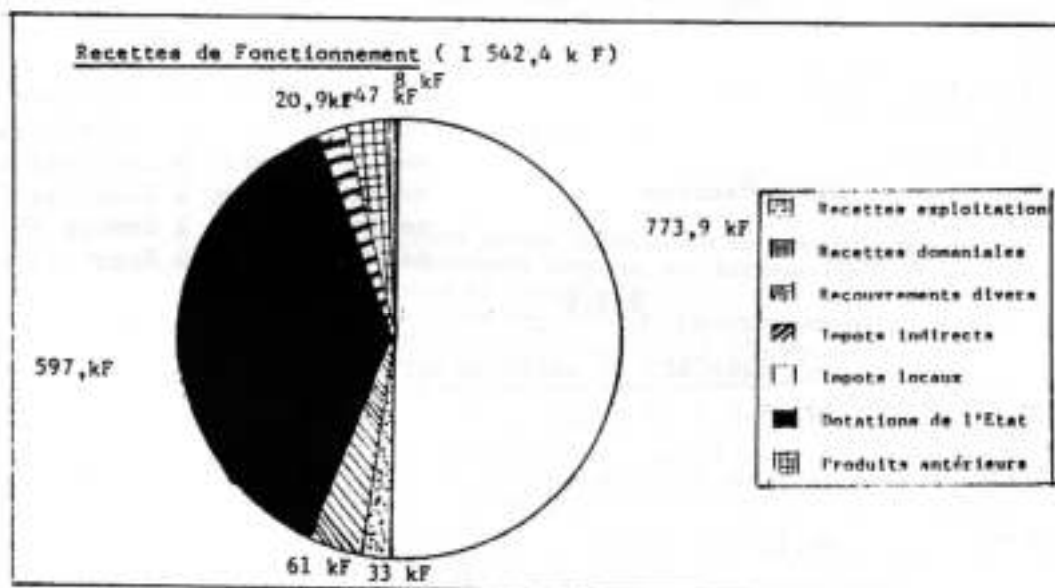
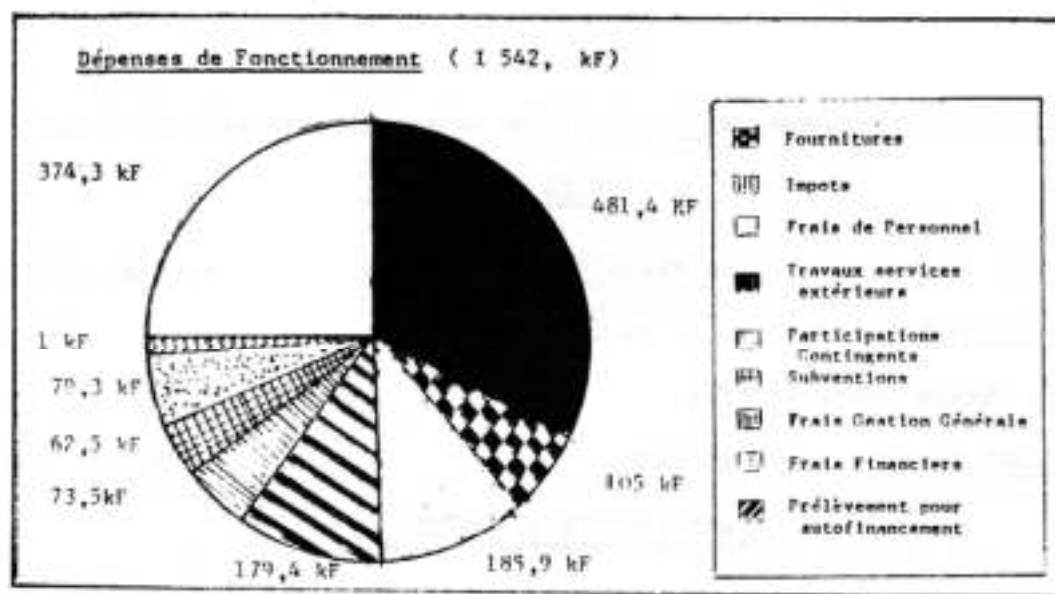
§ § §

HORAIRES DU SECRETARIAT

LUNDI	de 15 h à 18 h 30
MERCREDI	de 14 h 30 à 18 h
VENDREDI	de 15 h à 17 h
SAMEDI	de 8 h 30 à 10 h précises.

CONGES ANNUELS : DU 30 Juillet 1990 au 31 Aout inclus la mairie ne sera ouverte au public que le VENDREDI de 15 h à 18 h

Budget Primitif 1990



VOTE DES QUATRE TAXES

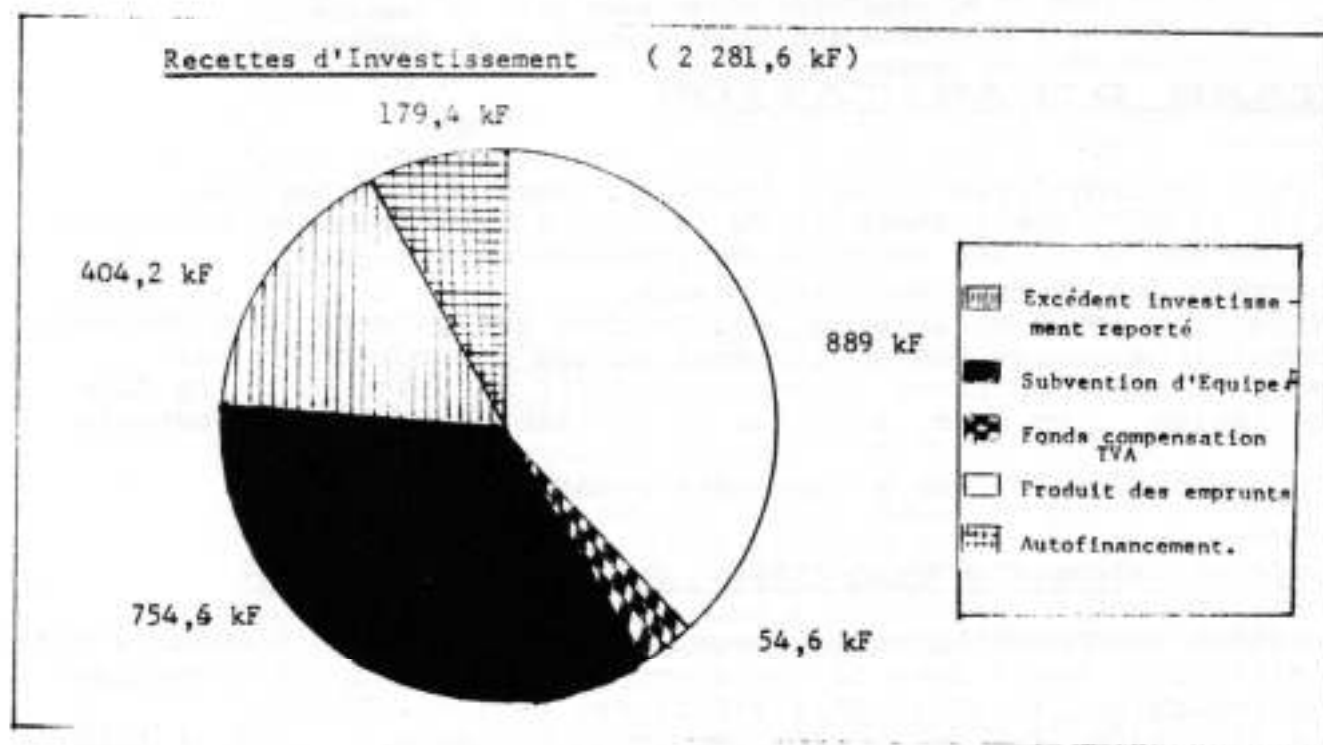
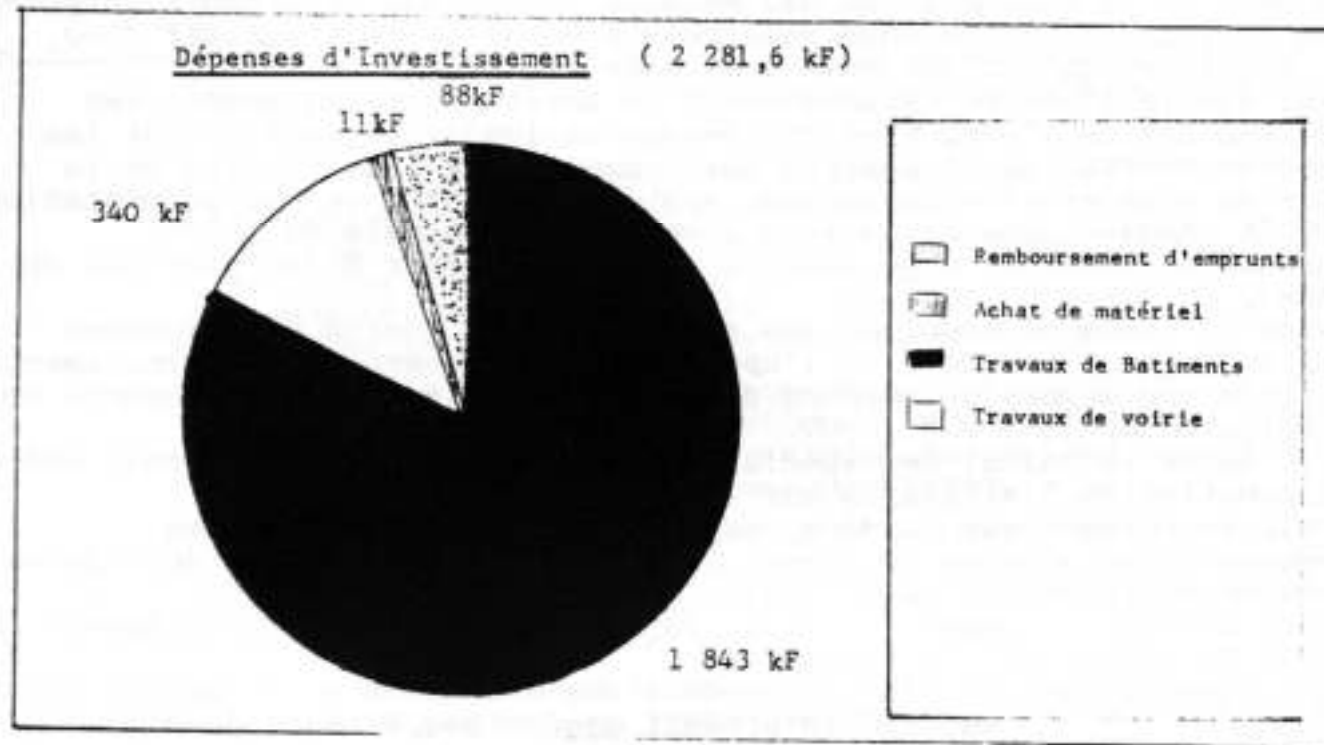
Cette année encore, bien qu'ayant de gros investissements à réaliser (salle des fêtes) la pression fiscale communale reste la même comme vous pouvez le constater avec les taux des 4 taxes tels qu'ils ont été votés.

	Bases notifiées par l'Etat	Taux voté CM	Produit Résultant
Taxe d'habitation	2 835 740	8.44 %	239 336
T. Fonc. Batie	1 484 800	14.57 %	216 335
T. Fonc Non Batie	325 170	35.50 %	115 435
T. Professionnelle	1 174 360	8.79	103 226

Produit attendu

674 332

Budget Primitif 1990



FINANCES LOCALES

Une nouvelle mesure qui ne présage rien de bon ...
Depuis 1979, la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) était calculée en appliquant un taux de prélèvement au produit net prévisionnel de la TVA.

A partir de 1990, le gouvernement abandonne ce système pour adopter une indexation associant le taux d'évolution de la moyenne annuelle des prix de la consommation des ménages et le taux du produit intérieur brut (P.I.B) en volume sous réserve que celui-ci soit positif .

En clair, qu'est que cela veut dire ...
C'est simple, l'ancien système avait le mérite de faire bénéficier les communes de l'expansion économique. En 1989, l'indexation sur les recettes de TVA, avait apporté aux communes une augmentation de la D.G.F de 6,5%, en 1990 le nouveau système n'apporte qu'une augmentation de 2,5% en masse, avec un taux de progression minimale de 1,37% .
Dans notre budget 1990, le taux de progression pour St Sulpice est de 1,45% .

Devant la levée de bouclier des élus locaux, du comité des finances locales et de l'ensemble de l'opposition, le gouvernement a finalement institué une mesure de raccord pour 1990, sous forme d'un acompte de 4% calculé sur la D.G.F. 1989.

D'après le calcul des spécialistes, le nouveau système aurait opéré une ponction de 5 milliards sur l'ensemble des communes.

Il est à craindre que ... dans les années futures, les petites communes, dites pauvres ... comme St Sulpice soient obligées de réduire leurs investissements ou ... augmenter les impôts locaux !...

A titre d'exemple, dans le budget 1989, les dotations ont représenté 43,20% du budget de fonctionnement.

Autre comparaison: en 1989, le produit des dotations a été de 692.255 F
en 1990, le produit assuré des 4 taxes locales
est de 674.332 F.

Il est facile d'en déduire, qu'à l'avenir, la diminution de ces dotations perturbera gravement les budgets communaux.

TAXE D'HABITATION

Au nom de la justice fiscale ...
En 1992, la part départementale de la taxe d'habitation ne sera plus calculée sur la valeur locative du logement, mais ... sur l'ensemble des revenus du contribuable.

Exemple : Un jeune salarié qui habite chez ses parents bien souvent parcequ'il ne trouve pas de logement ou que ses moyens ne lui permettent pas d'en payer un, sera assujéti au paiement de la taxe d'habitation ... en plus, bien sur de la taxe payée par ses parents.

Une nouvelle mesure, qui n'apportera rien aux communes ...

NOS CONCITOYENS A L'HONNEUR

PIERRE SAMMARCELLI, promu Chevalier de la légion d'honneur, à titre militaire. Entré dans la résistance à 17 ans. Ancien combattant d'indochine, il était déjà titulaires de 4 citations.

A St Sulpice, rue de la gare, depuis sa retraite en 1984, il totalise 41 ans de services civils et militaires. Il a été élu conseiller municipal en 1989.

Présidée par JF. MANCEL, Député, Président du Conseil Général, une manifestation de sympathie, organisée par la municipalité a eut lieu le 30 Avril, à la salle des fêtes.

Nos félicitations pour cette haute distinction.

SALLE Maurice BRETON

Ainsi s'appellera

LA NOUVELLE SALLE DES FETES

Par délibération, en date du 13 Juin, sur proposition de M. Tournel, 1er Adjoint, le Conseil Municipal a décidé d'appeler la nouvelle salle des fêtes, salle Maurice BRETON; rendant ainsi hommage à son Maire, qui à la fin de son mandat, totalisera 30 années au service des habitants de St Sulpice. En outre, elle rappellera aux générations futures, que cet important investissement a été réalisé sous sa direction.

OU EN EST LA CONSTRUCTION ? ...

L'ouverture des plis, suite à l'appel d'offres restreint, a eut lieu le 6 Avril.
Liste des entreprises retenues :

LOT N° 1- Terrassement :	DUMOULIN	55 931	Frs
LOT N° 2- Maçonnerie	"	388 311	
LOT N° 3- Isolation	Sarp	46 636	
LOT N° 4- Plâtrerie	DUMOULIN	82 458	
LOT N° 5- Charpente	PUJOT	109 318	
LOT N° - Menuiserie	GIORGETTI	39 121	
LOT N° 6- Couverture	THERY	145 965	
LOT N° 7- Plomberie	BRIGAUT	28 226	
LOT N° 8- Chauffage			
Electricité	MERELEC	200 000 *	
LOT N° 9- Menuiserie Alu	VANDERBAUWEDE	104 600	
LOT N° 10- Peinture	DUROT	36 935	
LOT N° 11- Faux plafonds	CIP	57 120	
LOT N° 12- Serrurerie	LEJEUNE	9 100	
LOT N° 13- Fermeture	Jeantil Gillet	21 138	

Total HT.....1 324 859 Frs

* Ycompris fourniture et pose de l'armoire Tarif Jaune et raccordement des installations de l'ancienne salle, avec celles de la nouvelle, en un seul point de comptage.

Début des travaux : Lundi 23 Avril

Pose de la première pierre : Lundi 30 Avril

par MMrs JF MANCEL et Maurice BRETON

Actuellement, le gros oeuvre est terminé, la charpente posée, la couverture en cours ...

Fin des travaux prévue en Octobre

Ensuite, réception des travaux, passage de la commission de sécurité, aménagements intérieurs, mobilier ...

Dans le prochain bulletin d'information de Décembre, nous vous informerons sur :

- les conditions d'utilisation de la salle Maurice BRETON, ainsi que de l'ancienne salle
- les conditions de mise à disposition des habitants et des associations locales
- les tarifs et les contrats de location

ECOLES

La classe de CE 2 va être repeinte en Août

Divers travaux de réparations et d'entretien vont être réalisés pendant les vacances

Le jardin d'enfants des maternelles a été entièrement cloturé, la pelouse va être ensemencée incessamment ...

En ce qui concerne la réparation des murs abattus par la tempête de Février, nous avons de grandes difficultés pour obtenir des devis des entreprises pour établir le dossier de demande de subvention ...

SECURITE

La municipalité a organisé le Samedi 21 Avril à 10H00, à la salle des fêtes; une réunion publique de concertation .

Parmi les sujets abordés : actes de violence, petite délinquance, dégradations, etc ... Le débat confirma l'existence d'une certaine tension entre les générations .

Après les réponses apportées par la municipalité et par le commandant de la brigade de gendarmerie de Noailles, il s'avéra que ces problèmes n'étaient pas faciles à résoudre sur le plan légal et qu'ils dépendaient surtout :

- de l'éducation et de la surveillance des enfants par leurs parents; l'éducation sur la rue, ne donnant pratiquement jamais de bons résultats.
- de la restauration de la morale, du respect de chacun et du bien d'autrui .
- d'un minimum de responsabilité et de civisme, certains ayant tendance à exiger que la communauté ou les élus règlent leurs problèmes particuliers .
(il est trop facile d'exiger des droits et d'ignorer ses devoirs)
- d'une certaine tolérance, avec application du principe : la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres .

Enfin, seul point positif immédiat, Mr Fernand PICARD s'étant proposé pour encadrer des jeunes volontaires décidés à participer à une opération consistant à recouvrir de peinture, les graffitis sur la propriété de Madame FORATIER, 1 rue de la gare et les bâtiments E.D.F et TELECOM aux abords de la Mairie.

Une nouvelle réunion, pour organisation de cette opération a été fixée au Vendredi 4 Mai à 20H30 .

Cette deuxième réunion fut en fait un remake de la précédente, avec en plus, un débat houleux, chargé d'agressivité .

Après avoir failli tourner court, les représentants de la Municipalité ayant averti qu'ils quittaient la salle si le calme ne revenait pas, le débat a pu reprendre .

Certains jeunes ayant manifesté le désir d'obtenir un local pour se réunir, la réponse de la Municipalité a été la suivante :

Pour obtenir l'usage des locaux communaux, et éventuellement une subvention, il faut des responsables .

Les jeunes ont été invités à se prendre en charge, en constituant une association . Différentes propositions des participants ont été faites pour les aider à remplir la partie administrative . Le jeune Thiéry LEFEVRE s'est déclaré volontaire .

AFFAIRE A SUIVRE .

L'opération peinture a été programmée pour le Samedi 12 Mai à 9H00.

- 12 jeunes se sont portés volontaires
- 10 étaient présents
- 7 ont terminés les travaux

Mr PICARD, comme prévu a encadré l'opération . Les jeunes volontaires ont démontrés qu'ils étaient aussi capables de bien faire .

90 litres de peinture ont été nécessaires

Cette peinture a été payée, à titre exceptionnel, par le budget communal et pour une expérience.

Malheureusement, quelques jours plus tard, la Mairie et ses abords étaient à nouveau recouverts de graffitis ... qui ont été immédiatement repeints ou effacés par le garde champêtre .

CEUX QUI SE DEVOUENT POUR LA COMMUNE

Comme prévu l'enclos poubelle du cimetière a été réalisé début Janvier .

Les travaux ont été réalisés par le garde champêtre et l'aide bénévole de Mr BENITEZ 2ème Adjoint et de Mr GOURDIN conseiller municipal.

La salle des fêtes et sa cuisine ont été repeintes dans la 2ème quinzaine d'Avril. Les travaux ont été réalisés par le garde champêtre et l'aide bénévole de M^{rs} MENNECIER Marcel et Jean BENITEZ, respectivement Président et Vice-Président du Club des SANS SOUCIS. Bravo les anciens ... Qui ne se contentent pas seulement d'utiliser les locaux ... Exemple à suivre ...

Mr POESSEL conseiller municipal a offert une porte qui a été installée dans le couloir des toilettes de la salle des fêtes.

Cette porte réalise la séparation en deux, des sanitaires, afin de permettre une double utilisation simultanée .

L'EAU DE St SULPICE EST POTABLE ...

Ci-dessous, le dernier résultat d'analyse reçu.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE L'OISE

Service du Génie Sanitaire

13, rue Diet - 60022 BEAUVAIS CEDEX - 44 79 48 00

257

Echantillon prélevé le : 16/03/90 à : heures

Agent préleveur : MR GILLOT - 998

ANALYSE D'EAU

☒ Type 2 ☐ Type 3 ☐ Autre

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

☒ Adduction d'eau publique ☐ Baignade ☐ Puits privé
☐ Cressonnière ☐ Eaux embouteillées ☐ Fontaine ☐ Autre
Commune : SELY TRIARD Hameau :
Lieu de prélèvement : BACIL DE REUSE A facturer à : SACPA SE SLY TRIARD
Eau prélevée : ☐ Avant traitement ☒ Après traitement ☐ Absence de dispositif de traitement
Mode de traitement : ☒ Chlore gazeux ☐ Javellisation ☐ Ultra violet ☐ Physico chimique ☐ Autre

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL, agréé pour le contrôle sanitaire des eaux

14, rue A. et A. Desjardins - B.P. 457 - 60004 BEAUVAIS CEDEX - 44 84 02 72 poste 4570

RESULTATS DE L'ANALYSE N° 2482

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE

- 1 - Dénombrement total des bactéries sur gélose nutritive
1-1 Nombre de colonies après 24 heures à 37°C : 1 par 1 ml
1-2 Nombre de colonies après 72 heures à 20°C : 6 par 1 ml
2 - Colimétrie
2-1 Coliformes totaux : membranes filtrantes à 37°C : 0 par 100 ml
2-2 Coliformes fécaux : membranes filtrantes à 44°C : 0 par 100 ml
2-3 Escherichia coli : test de Schubert : 0 par 100 ml
3 - Dénombrement des streptocoques fécaux : membranes filtrantes : 0 par 100 ml
4 - : 0 par 100 ml

ANALYSE PHYSICOCHIMIQUE

Température : °C Titre hydrotimétrique (TH) : 11,5 °
Indice de diffusion : 0,4 T.T.T. Titre alcalimétrique (TA) : °
pH : 7,03 Titre alcalimétrique complet (TAC) : 24,5 °
Conductivité à 20° : 260 µS/cm Oxydabilité par KMnO₄ : 0,05 mg l⁻¹

CATIONS	mg l ⁻¹	Norme	ANIONS	mg l ⁻¹	Norme
Ammonium : NH ₄ ⁺	0,05	0,50	Chlorures : Cl	15	
Fer : Fe ²⁺ , Fe ³⁺	0,05	0,20	Nitrates : NO ₃	11	50,0
			Nitrites : NO ₂	0,005	0,10
			Sulfates : SO ₄ ²⁻	21	250

Beauvais, le 21/03/90

Le Directeur ou le Directeur Adjoint du Laboratoire

[Signature]

INTERPRETATION DES RESULTATS

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés.

Beauvais, le 22/03/90

Le Directeur de la D.D.A.S.S. : L'Ingénieur Sanitaire

[Signature]

Connaissez-vous A.D.R.A.H. 60 ?

Cette association a pour but :

- La participation des aînés, des retraités et des handicapés à la définition et à la mise en oeuvre des politiques sociales et médico-sociales les concernant,

- L'information des aînés, retraités et handicapés, notamment par la publication d'un bulletin,

- L'animation socio-culturelle en direction des aînés et le soutien à toute initiative comportant une participation des aînés.

Les locaux d'ADRAH 60,
27 rue Jean Vast
60000 BEAUVAIS
Tél. : 44 48 31 15



Télé-Alarme Télé-Assistance

L'isolement physique ou psychologique des personnes âgées et des personnes handicapées est fréquent. Cet état de fait implique que souvent, ces personnes sont obligées de quitter l'environnement qui leur est familier pour entrer dans une structure d'hébergement collectif, car leur maintien à domicile comporterait trop de risques. Cette rupture est souvent source de souffrance morale et d'angoisse. C'est la raison pour laquelle les conseillers généraux ont tenu à mettre en place tout ce qui permettrait d'éviter ou tout du moins de retarder au maximum ce passage dans ces types de structures.

La Télé-Assistance et la Télé-Alarme occupent, dans cette stratégie, une place de tout premier choix.

LA TÉLÉ-ASSISTANCE

- Elle répond à deux grands besoins :

- être assisté en cas de détresse physique ou morale,
- rompre l'isolement.

- Elle comprend donc deux services :

- Assistance téléphonique gratuite, en cas de besoin, 24h sur 24, 365 jours par an, à toutes les personnes âgées et handicapées (quel que soit leur âge), titulaires de la carte

d'invalidité qui se trouveraient en difficulté à leur domicile.

- **Rapatriement sanitaire gratuit** au cas où, à l'occasion d'un voyage (dans les limites de la France Métropolitaine) l'état de santé ne permettrait plus de regagner son domicile par ses propres moyens.

Le fonctionnement de ces deux services est essentiellement fondé sur l'écoute téléphonique, sur simple appel de l'intéressé, pour définir l'état d'urgence et déclencher les mesures qui s'imposent.

LA TÉLÉ-ALARME

S'adresse essentiellement aux personnes qui, du fait d'un isolement physique ou affectif particulièrement important, ou plus simplement d'un handicap physique considérable, pourraient se trouver en danger sans certitude d'être secourues rapidement. Ce service consiste à porter sur soi un émetteur radio miniaturisé (de la taille d'une montre) qui permettra en cas de détresse, d'alerter la centrale d'écoute, celle-ci identifiant automatiquement la personne qui l'appelle à l'aide.

Cet appareillage permet de détecter :

- l'appel personnel, dans un rayon maximum de 30 mètres autour du domicile.

Seule l'acquisition du transmetteur individuel sera à la charge de l'intéressé.

Deux formules sont retenues :

- soit l'achat : 3800 F.T.T.C.,
 - soit en location : 100F par mois.
- L'aide financière de divers organismes sociaux pourra être sollicitée (caisse de retraite, bureau communal d'aide social, etc...)

L'ensemble de la prestation d'écoute est financièrement assurée par le Conseil général.

Le Conseil général accorde des abattements de 25% à 50% sur le prix de la location mensuelle des appareils de télé-alarme, en fonction des ressources.



Émetteur radio à porter
au poignet et appareil
de télé-alarme relié
à votre téléphone

L'Opération HANDICAR

HANDICAR : c'est un service de 9 mini-bus, spécialement équipés pour les handicapés, mis par le Conseil général au service des personnes handicapées titulaires de la carte d'invalidité, afin de permettre leurs déplacements dans le Département.

Le service fonctionne réellement depuis le 2 juin, date de l'inauguration par notre Président, M. Jean-François MANCÉL, et notre Vice-Président, M. Pierre BOQUET. Plus de raison de refuser de sortir faire ses courses, de rencontrer ses amis en prétextant la peur de ne pas parvenir à monter dans le véhicule ! Une rampe permet l'accès à pied ou avec son fauteuil ;

les sièges sont confortables et bien fixés au car, et surtout le transport s'effectue dans la joie et la bonne humeur sous l'œil bienveillant et vigilant du conducteur. Celui-ci vous conduit de votre domicile jusqu'à votre rendez-vous et vous ramène chez vous du

lundi au samedi de 8 heures à 19 heures et ce pour un prix peu élevé : 15 francs par voyage en ville ou 1,40 francs par kilomètre en zone rurale. Des exonérations, 25 % ou 50 %, sont accordées en fonction des revenus.

A tout moment, il est donc possible de sortir de chez soi.

Fini la vie entre QUATRE MURS ! Pour réserver sa place, téléphoner 48 heures à l'avance à ADRAH 60 au 44.48.31.15.

transport au service des personnes handicapées



Voici l'un des minibus le jour de l'inauguration.

Ils sont là pour vous rendre la vie plus facile



Isabelle HOURY

Directeur de l'Association : assure la gestion et la promotion de l'ADRAH 60. Elle a pris ses fonctions récemment en juin 1989.



Ludovic GORINE

Certainement dans le secteur de Beauvais, la personne la plus connue de l'ADRAH 60. C'est notre technicien. Il installe à domicile les appareils de télé-alarme, vous en explique le fonctionnement, vous dépanne en cas de besoin. Toujours disponible avec le sourire.



Janine LENOIR

C'est avec elle que vous parlez télé-alarme et télé-assistance, elle vous renseigne et trouve toujours la solution à votre problème. N'hésitez pas à l'appeler !



Christine NORTIER

Notre secrétaire : Elle remplit les cartes de transport et reçoit vos réservations téléphoniques pour le service HANDICAR.

AUTOROUTE A. 16

Veillez trouver ci-dessous, la délibération prise par le Conseil municipal, en date du 16 Mars 1990 .

ENQUETE PUBLIQUE AUTOROUTE A 16 - MODIFICATION DU P.O.S.

La commission d'urbanisme et d'environnement réunie le 13 Mars propose au Conseil Municipal le texte suivant :

Suite à sa délibération du 13 Juin 1988 et au vu du dossier de l'enquête publique concernant le projet de réalisation de l'A 16 Le CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SULPICE constate que les éléments d'appréciation concernant les nuisances sonores, les écoulements des eaux les ouvrages d'art pour les routes existantes ne sont pas précisés et exprime ses plus grandes réserves et continue à s'opposer à l'ouvrage, tant que toutes garanties et compensations ne seront pas données ; en outre il demande toutes précisions en ce qui concerne le sort des personnes de St Sulpice qui habitent sur le tracé prévu.

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE :

- d'accepter cette proposition de texte et de le compléter au niveau de la modification du P.O.S par un refus de modifier celui-ci pour les mêmes raisons

REPONSE DU MAIRE et des Conseillers à une lettre collée sur le registre d'enquête.

Le Conseil Municipal décide de faire une réponse commune sur le registre concernant une lettre d'enfant qui met en cause l'intégrité du maire et des conseillers. La responsabilité des parents peut être mise en cause pour laisser aux enfants écrire n'importe quoi sans preuve.

Depuis les Maires concernés ont été convoqués à la préfecture . Le Commissaire de la République les a informés que, l'enquête publique étant close; il appartenait maintenant au gouvernement de prendre le décret d'utilité publique .

Chaque Maire concerné sera convoqué individuellement et ultérieurement pour le détail des problèmes concernant sa commune .

LE DERNIER VOEU D'UN ENFANT . . .

GRAIG est un enfant de 7 ans qui se trouve à l'hôpital ROYAL MARSDEN de LONDRES . GRAIG a une tumeur au cerveau, une autre à la moelle épinière, et a très peu de temps à vivre.

Son ambition est de figurer au GUINNESS BOOK des records pour le plus grand nombre de cartes de vœux de rétablissement jamais reçues par un individu.

S'IL VOUS PLAÎT, ENVOYER LUI UNE CARTE DES MAINTENANT .

GRAIG SHERGOLD

56 SELBY ROAD

CARSHALTON

SURREY SM5 1 LD

ENGLAND

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES INTERVENTIONS
SANITAIRES ET SOCIALES

CIRCONSCRIPTION D'INTERVENTIONS
SANITAIRES ET SOCIALES
DE NOAILLES

BEAUVAIS, le 13 juin 1990

Madame N. SORIN

Assistante Sociale

à

Monsieur le MAIRE
de SAINT SULPICE

60430 - NOAILLES

Monsieur,

Suite à votre courrier concernant la mise en place de
la permanence sociale, je vous informe que je souhaiterai l'assurer le

1er lundi de chaque mois de 15 H 00 à 17 H 00

En conséquence, la première permanence aura lieu le

LUNDI 2 JUILLET 1990

En vous remerciant de bien vouloir communiquer cette
information à vos administrés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations
distinguées.

N. SORIN

Assistante Sociale

▼ Vos droits

Que faire contre le bruit du voisinage ?

● Mon voisin apprend à jouer de la batterie et y passe ses journées et parfois même ses soirées, un vacarme incessant. Il m'a répondu qu'il a le droit de faire du bruit entre 7 heures et 22 heures. Est-ce vrai et que peut-on faire ?

Votre voisin fait erreur. Il n'a aucun droit en ce sens. Le bruit excessif est considéré par la loi, de jour comme de nuit, comme une atteinte aux droits des autres. Il n'est pas plus autorisé, comme la légende le veut, à donner une soirée chez lui une fois par mois. Plusieurs décrets définissent les seuils de tolérance acceptables. Le tapage nocturne quant à lui est sanctionné par la loi et assorti de peines d'amende et d'emprisonnement.

Faute d'avoir réussi à régler à l'amiable votre différend, vous devez lui adresser par lettre recommandée avec accusé de réception une mise en demeure lui demandant de cesser ; tenter de demander l'intervention de la mairie ou du commissariat ou enfin porter plainte auprès du tribunal de police. Vous pouvez préalablement faire un constat d'huissier ou un procès-verbal de mesurage acoustique. S'il est donné suite à votre plainte, votre voisin pourra être condamné à une amende et à vous verser des dommages et intérêts.

Florence Mermet-Vaugoude
avocat à la cour

► Association de défense des victimes du trouble du voisinage, 3, allée de la Forêt, 78170 La Ceille-Saint-Cloud, tél. 39.69.26.38.

► Centre d'information et de documentation sur le bruit, 4, rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine, tél. 47.22.38.91.

▼ Infos service

Correction auditive

● Les personnes qui portent un appareil correcteur de surdité bénéficient d'un forfait annuel d'entretien (achat de piles, réparations, main d'œuvre), qui s'élève à 240 F. Pour l'obtenir, il faut adresser une demande à sa caisse d'assurance maladie. Le versement de cette allocation n'est pas subordonné à la production de factures justificatives. Les jeunes de moins de seize ans, équipés de deux appareils, ont droit à une double allocation forfaitaire.

Colette Brault

Les élections cantonales reportées d'un an

● Les prochaines élections cantonales n'auront pas lieu en 1991, mais en 1992, en même temps que les régionales. La loi prolongeant d'un an la durée du mandat des conseillers généraux élus en 1985 viendra en discussion à l'Assemblée, au plus tard à l'ouverture de la session parlementaire d'automne, a annoncé hier Louis Mermaz. On votera de nouveau en 1994 afin d'élire, mais pour quatre ans seulement, l'autre moitié des assemblées départementales. Enfin, en 1998, on entrera dans le nouveau régime : la totalité des conseils généraux sera renouvelée en même temps. Jusqu'à présent, les assemblées départementales sont renouvelées par moitié tous les trois ans.

Le vaccin c'est la meilleure consigne de sécurité

Vaccin obligatoire pour les animaux domestiques, conseillé pour ovins et bovins.

Danger pour ceux qui ne respectent pas la consigne.



CLUB DES SANS SOUCIS

SAINT-SULPICE

OISE

Pendant les six premiers mois de cette année 1990, le Club des Sans Soucis, comme a son habitude, a connu beaucoup d'activités qui ont toutes remporté un vif succès.

Le mois de Janvier nous a réunis deux fois en dehors de nos réunions amicales : le 11, pour ne pas manquer à la tradition nous avons fêté l'Epiphanie et dégusté ensemble la symbolique galette des Rois ; le 21 nous sommes allés en car à Paris pour applaudir au Théâtre des Nouveautés Patrick Préjean dans la pièce "Oui patron". Ce spectacle avait été précédé d'un déjeuner dans un sympathique restaurant parisien.

Le 2 Mars, le Club Perce-Neige d'Abbecourt organisait un déjeuner auquel nous étions invités. Plusieurs adhérents s'y sont rendus. L'ambiance était très bonne : nos relations avec nos voisins et amis du Club d'Abbecourt sont toujours excellentes.

Quelques jours après, le 11 Mars, une autre sortie à Paris nous a permis d'assister au spectacle "Holiday on Ice", véritable enchantement pour les yeux. Pour continuer dans la bonne humeur, une après-midi récréative nous a réunis le 19 Mars pour la Fête du Printemps.

Les amateurs de calme et de pêche se sont retrouvés le 3 Mai pour un déjeuner et une journée de détente à St-Léger en Bray. Quelques adhérents sont partis du 5 au 7 Mai à Londres et en sont revenus ravis. Ce court voyage outre Manche, mis sur pied par le Club d'Abbecourt, leur a permis de visiter et de voir tout ce qui est intéressant et beau dans cette capitale. Le 17 Mai, un repas amical, très réussi, a de nouveau réuni nos adhérents à la salle des Fêtes. Ainsi, ils ont pu, une fois encore, passer un très bon moment ensemble.

Pour terminer le mois de Mai, nous nous sommes rendus le Jeudi 31 à Arbois (Jura) en T.G.V. Nous y avons visité une cave d'affinage du fromage de comté ainsi qu'un domaine vinicole. Le tout avec dégustation de fromage et de vins du Jura. Chacun est rentré à St-Sulpice avec une petite provision des produits régionaux.

Quelques adhérents ont participé le 13 Juin à Méru à une journée de "L'Age Libre" organisée par le C.O.D.E.R.P.A. avec activités culturelles et physiques et un spectacle produit par les Petits Chanteurs à la Croix de Bois.

Enfin, puisque les beaux jours arrivent, le Club envisage une sortie le 5 Juillet en Seine-Maritime comprenant une visite au Centre nucléaire de Palluel pour les personnes que cela intéresse. Pour les autres, la ville de St-Valéry offre une grande possibilité de promenades attrayantes. Tout le monde se retrouvera pour un déjeuner et l'après-midi sera consacrée à la visite du château de Canny et du Parc botanique de Varengeville. Le Club Perce-Neige d'Abbecourt fera partie du voyage.

Cet exposé succinct n'a d'autre but que de faire savoir à tous que notre club se porte toujours très bien et n'a qu'un seul désir c'est de continuer le plus longtemps possible toutes ces sorties et réunions auxquelles chacun est toujours heureux de participer.

Nous rappelons que les adhésions peuvent être prises auprès de notre Président, M. Menecier, même en cours d'année.

COMITE COMMUNAL DES FETES

Notre première brocante du 1er MAI a connu un franc succès ... grace au beau temps près de 200 exposants ...
et aussi grace au dévouement de tous les membres du C.C.F et de sympathisants bénévoles
Avec des moyens accrus, nous espérons faire encore mieux l'an prochain ...

PROCHAINES MANIFESTATIONS 1990 :

Fête du 14 Juillet : Vendredi 13 Juillet à 21 H 30
BAL GRATUIT offert par le C.C.F
Buvette + casse-croute

ASSEMBLEE GENERALE du C.C.F

Vendredi 17 Août à 20 H 30 à la salle des fêtes
Assemblée des adhérents, sont cordialement invités tout ceux qui :
- nous ont déjà apporté leur aide
- désireraient nous aider ou renforcer nos rangs .

FETE COMMUNALE DES 1-2-3 Septembre :

- 1°) - FETE FORAINE avec 1 Auto scoter pour adultes
1 manège enfant
1 chasse enfantine, pêche aux canards
1 Mini scoter pour enfants
1 manège enfant
1 Froggy pêche
1 tir aux ballons
1 Jeu d'adresse
1 Tir à balles
1 Pêche aux canards

- 2°) - Animation offerte par le C.C.F le 2/9 :

Courses sur vélos bizarres

avec billets de tombola et tiercé gagnant

- a) Adolescents
- b) jeunes garçons
- c) jeunes filles
- d) Adultes

12 vélos par course : Inscriptions à adresser au C.C.F, au plus tard pour le 15/8
1 COUPE à chaque vainqueur, 1 lot à chaque participant

MAT de COCAGNE avec nombreux lots
Inscriptions sur place

SAMEDI 1er Septembre : 21H00 BAL DISCO payant, buvette et restauration après-midi, soirée

DIMANCHE 2 Septembre 21H00 BAL GRATUIT d°

LUNDI 3 Septembre 15H30, tours de manège pour les enfants des écoles de St Sulpice
avec tickets offerts par le C.C.F...

SAMEDI 22 Décembre à 15H00 : Arbre de Noël dans la salle Maurice BRETON

Représentation des enfants

Spectacle offert par le C.C.F...

Pour tout renseignements, adressez-vous au président : M.Tournel Tél : 44 81 18 36

ASSOCIATIONS

Comme rappelé dans le précédent bulletin, les associations qui désirent faire insérer dans le bulletin municipal, des informations concernant leurs activités, doivent les faire parvenir en Mairie, au plus tard :

- le 15/6 : pour le bulletin de JUIN
- le 15/12 : pour le bulletin de DECEMBRE

FOOTBALL-CLUB

:=:=:=:=:=:=:

LA FIN-MAI A MARQUE COMME A SON HABITUDE, LE TERME DE LA SAISON 1989/1990.

POUR LE F.C. SAINT-SULPICE, CETTE SAISON A ETE ENCOURAGEANTE CAR LES "SENIORS" ONT EFFECTUE UN BON PARCOURS, MARQUANT BEAUCOUP DE BUTS; ENCOURAGEANT POUR NOS "JEUNES" QUI ONT BEAUCOUP PROGRESSES ET DONT LES EFFECTIFS N'ONT FAIT QU'AUGMENTER.

LES TOURNOIS ORGANISES PAR NOTRE CLUB (LE 24 MAI POUR LES "DEBUTANTS ET POUSSINS" - LE 15 JUIN POUR LES "PUPILLES" - LE 16 JUIN POUR LES "SENIORS") ONT OBTENUS UN BON SUCCES SPORTIF ET ONT ATTIRE UN PUBLIC DE CONNAISSEURS.

LA PREPARATION DE LA PROCHAINE SAISON EST DES MAINTENANT COMMENCEE ET NOUS PROFITONS POUR FAIRE APPEL AUX PERSONNES QUI POURRAIENT ENCADRER NOS "JEUNES", QUI SERONT ENCORE PLUS NOMBREUX EN 90/91 (ILS SERONT UN PEU PLUS DE 60) POUR QU'ELLES VIENNENT ETOFFER NOTRE EQUIPE DE DIRIGEANTS ET AINSI NOUS PERMETTRE D'ENGAGER PLUS D'EQUIPES EN CHAMPIONNAT ET EN COUPE.

POUR TERMINER, NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUTES ET A TOUS DE BONNES VACANCES ET VOUS DONNONS RENDES-VOUS DEBUT SEPTEMBRE POUR LE COUP D'ENVOI DE LA SAISON 1990/1991.

LES BOULES

Nous avons repris la direction de la section de boules en juillet 1989. Une bonne équipe de boulistes se retrouve de mai en octobre. Chaque mois une compétition a lieu en doublette. Un beau spectacle nous est offert. Licenciés ou non, se disputent le cochonnet. Spectateurs et joueurs sont en haleine. Nous vous attendons pour la prochaine rencontre le 30 Juin encore plus nombreux.

" ALORS JE POINTE OU JE TIRE "

Messieurs PAPA & DEBORDE

=====

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Nous vous rappelons que les cours de gymnastique ont lieu tous les jeudis de 19h30 à 20h30. Ces cours sont ouverts à tous à partir de 16 ans.

La saison se terminera fin juin pour reprendre mi-septembre.

Afin de mieux se faire connaître à tous, l'Association Sportive propose aux personnes qui souhaiteraient nous rejoindre, d'assister gratuitement à un cours avant la fin de la saison (un Jeudi de leur choix). Pour tout renseignement, appeler Madame ARNION au 44.81.25.94

Mme ARNION

=====

JUDO

Toujours autant de sportifs en kimono, viennent tous les mercredis soir sur nos tatamis, s'entraîner avec sérieux et acharnement. Nous avons participé à plusieurs tournois, où Saint-Sulpice a brillé aux places d'honneur. Nous avons aussi organisé 2 tournois, qui ont eu un grand succès, plus de 100 judokas à chaque fois. La encore, Saint-Sulpice a brillé par ses résultats. Bravo à tous nos judokas qui grâce à leurs efforts, honorent le Judo à Saint-Sulpice. Nous espérons voir briller 3 ceintures noires dans la saison 90/91.

Venez nombreux nous rejoindre début septembre.

" REPRISE MERCREDI 12 SEPTEMBRE 1990 "

M. TOUSSAINT

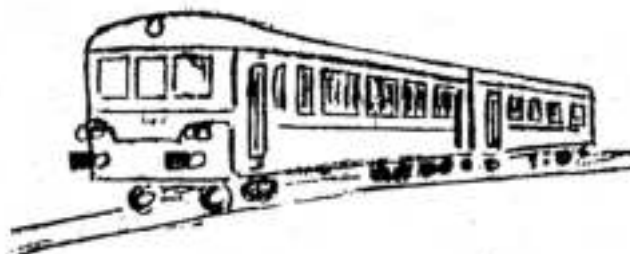
TENNIS DE TABLE

Pour la saison 89/90, la section tennis de table a enregistré 15 inscriptions. Les entraînements ont lieu le mardi de 18 h à 21 h à la salle des fêtes de Saint-Sulpice, et le vendredi de 18h à 21h à la salle des pompiers d'Abbecourt. Les tournois que nous avons organisés, ont eu une bonne participation, et ont donné de bons matchs avec une bonne ambiance. Venez nombreux pour la prochaine saison.

M. BENZ

=====

Transports SNCF



Horaires des trains desservant la gare de St SULPICE - Valable jusqu'au 29/9/90

vers PARIS			vers BEAUVAIS		
du Lundi au Vendredi	Samedis	Dimanches et Fêtes	du Lundi au Vendredi	Samedis	Dimanches et Fêtes
5.11 *	5.11 *		7.33	7.39sf14/7	
5.36 *			8.44 (1)	8.44 (2)	
6.22			8.55 (3)	9.04 (4)	9.39
6.43			10.31		
7.12	7.13	7.16	13.42	13.42	
7.36 *			14.06	14.06 le 14/7	
11.10 *			16.31	14.10 sf le 14/7	
12.10 *	12.10 *		17.45		
	14.17 *		18.08	18.20	18.33
15.13 *	15.13 *	15.13 *	18.24		
15.54 *			18.54		
17.15 *		17.16	19.25	19.11	19.11
18.29		18.14	19.43		
18.55 *			20.08sfVEet15/8	20.11	20.11
	19.14	19.49 *	20.24 Vendredis		
			20.41	20.41	21.06 22.20

* Changement de trains à
Persan - Beaumont

(1) jusqu'au 13/7 - à partir du 28/8
(2) jusqu'au 7/7 - à partir du 27/8
(3) du 16/7 au 27/8
(4) jusqu'au 25/8 sf 14/7

la gare de St Sulpice : 44 81 11 07

Ouverture : du Lundi au Vendredi de

Fermeture : les Samedis, Dimanches et Fêtes

est à votre disposition pour vous :

- renseigner
- établir vos billets
- retenir vos places
- établir vos cartes de réduction
- proposer des voyages, etc...

